



C O M P T E R E N D U

Réunion du Comité de pilotage Natura 2000 du 11 décembre 2007 au SIEM

Etaient présents : M. NEURY, Président du Comité de pilotage Natura 2000 & Maire de Veigy-Foncenex, M. REYNAUD, Président du SYMASOL, M. FILLION, Président du S.I. des Eaux des Moises & Maire d'Allinges M. CHARMOT, vice-président du SIFOR, M. CHAUSSEE, Maire d'Armoy, M. BRUNET, O.N.F., M. CENA, Chambre d'Agriculture 74, M. M. DELUCINGE, administrateur Fédération des Chasseurs 74, DERUAZ, Syndicat départemental de la propriété rurale et foncière, M. DUCRET, ACCA Veigy, M. FAVRE, DDAF 74, M. LEDOUX, DDE 74, M. MICHOU, DDAF 74, M. MORGANTINI, vice-président du Codérando, M. NEUVECELLE, S.I. des Eaux des Moises, M. PASQUIER, Fédération des Chasseurs 74, M. von ARX, D.T. canton de Genève, M. ORLIAC, Directeur d'ASTERS, Mme BRETON, ASTERS, Mlle LOPEZ-PINOT, ASTERS.

Etaient excusés : M. le Sous-Préfet, M. CRAMER, Conseiller d'Etat du canton de Genève, Mme BLANCHARD, vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes, M. NYCOLLIN, Président du Conseil général 74, M. METRAL, Président de la C.C.I., M. CATINAUD, Fédération de Pêche 74, M. CLARY, DRIRE, Mme EVANS, O.N.F., Mlle FEL, Conseil général 74, M. IRRMANN, Agence de l'Eau RM&C, M. NUER, DDASS 74, Mme PATRIARCA, Unité territoriale du Chablais, M. le Président de la FRAPNA,.

Assistaient également : M. CHATEAUVIEUX & Mme GUILLET, SYMASOL.

Ordre du jour : présentation pour validation du diagnostic et des enjeux et objectifs des sites Natura 2000.

Durant le second semestre 2007, l'association ASTERS a établi le diagnostic et défini les enjeux et objectifs des sites Natura 2000 « Zones humides du Bas-Chablais » et « Marival – marais de Chilly ». La réunion du comité de pilotage visait à valider l'ensemble de ces éléments.

M. ORLIAC, Directeur d'ASTERS affirme sa satisfaction d'être présent pour percevoir la volonté des élus locaux à s'engager dans la préservation et la gestion des zones humides.

M. von ARX précise tout l'intérêt du canton de Genève dans la démarche Natura 2000 pour le maintien de la biodiversité qui doit être réfléchi à l'échelle transfrontalière. Dans ce domaine, le canton de Genève agit aujourd'hui dans une logique de « récupération » alors que notre territoire a encore la chance de pouvoir agir dans une logique d' « entretien » de la biodiversité.

M. REYNAUD, Président du SYMASOL apprécie de constater cette volonté commune de travailler entre les deux pays.

1. Site de « Marival – marais de Chilly »

Périmètre

M. FAVRE de la DDAF précise que le périmètre du site présenté en 1995-96 était beaucoup plus restreint que le périmètre officiel actuel. De ce fait, certaines zones humides sur Douvaine sont aujourd'hui dans le périmètre et à l'inverse, le marais de Chilly ne se trouve qu'en partie dans ce périmètre.

Une extension du périmètre pourrait permettre d'inclure la totalité du marais de Chilly.

M. ORLIAC rappelle l'importance de disposer encore d'une activité agricole sur certaines zones telles que les prairies de Marival pour la préservation des sites mais ajoute que la continuité de cette pratique n'est pas toujours assurée dans l'avenir.

Le comité de pilotage valide à l'unanimité le diagnostic du site. La mairie de Loisin sera contactée pour avis sur le projet d'extension.

Nuisances rencontrées sur le site

Une fréquentation sauvage de quad sur les zones humides de Douvaine a été constatée. Des efforts conjoints DDAF/ONF sont en cours pour stopper cette fréquentation. Il apparaît que :

- le maire a la possibilité d'interdire cette fréquentation,
- cette interdiction paraît difficile tant qu'aucun secteur de substitution ne peut être proposé,
- un schéma pourrait être étudié dans le cadre d'une charte forestière.

Du fumier est stocké depuis un certain temps à proximité du marais de Chilly. Ce problème serait a priori en cours de résolution.

Les problèmes énoncés ci-dessus sont récurrents sur les zones humides. La sensibilisation apparaît ici comme une démarche indispensable pour favoriser une prise de conscience de l'intérêt de ces zones, afin de limiter les usages dommageables réalisés bien souvent par ignorance de la valeur des milieux.

Enjeux et objectifs

La gestion des zones humides nécessitera la mise en œuvre de travaux lourds (débroussaillage, déboisement, broyage...), c'est pourquoi elle nécessitera certainement une gestion publique.

Une maîtrise foncière des secteurs travaillés serait également favorable. La politique des espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil général offre des perspectives

encourageantes pour l'achat des zones humides. Les communes doivent avoir une politique opportuniste d'acquisition.

La valorisation pédagogique des zones humides devra être couplée avec les actions du contrat de rivières du sud-ouest lémanique.

Le comité de pilotage valide à l'unanimité les enjeux et les objectifs du site.

2. Site des « Zones humides du Bas-Chablais »

Périmètre

Suite à la réunion du comité technique Natura 2000 du 23/10/07, les communes d'Allinges, Armoiy, le Lyaud et Fessy ont été rencontrées pour étendre le périmètre aux marais des Champs de la Grange, Prat-Quemond et chez Viret qui présentent des espèces d'intérêt communautaire. Ces communes ont donné leur accord de principe sur ce projet d'extension.

Les marais de Grange Vigny/à la Dame bénéficieront en 2008 de travaux de réouverture par le Syndicat du Foron du Chablais-Genevois, qui devraient favoriser la diversification floristique du milieu. Toutefois, cette zone humide ne présente malheureusement plus d'espèce d'intérêt communautaire à l'heure actuelle. Des actions de gestion sur cette zone humide ne seront donc pas éligibles au titre de Natura 2000.

Le comité de pilotage valide à l'unanimité le diagnostic du site. Le Préfet saisira les communes concernées pour l'extension du périmètre.

N.B. : la démarche administrative pour extension du périmètre nécessite la saisine des communes par le préfet. Ces dernières ont alors 2 mois pour délibérer. Le projet est ensuite soumis à l'Europe pour validation.

Enjeux et objectifs

La création de sentiers sur quelques zones humides est envisageable à condition de montrer la compatibilité avec la protection des espèces. Cet objectif sera rajouté à la liste présentée.

Le comité de pilotage valide à l'unanimité les enjeux et les objectifs du site.

Prochaines étapes :

- 28 janvier 2008 : réunion du Comité technique pour premières propositions d'actions de gestion par ASTERS,
- printemps 2008 : organisation de visites sur les deux sites Natura 2000 et réunion du Comité de pilotage pour présentation des propositions d'actions de gestion,
- été 2008 : si validation du document d'objectifs (DOCOB) en Comité de pilotage, transmission du DOCOB en préfecture pour validation.